

# Aperçu des prestations

La présente annexe a pour but de donner un aperçu des différences principales entre votre produit actuel et celui proposé en libre passage.

Société Mutuel Assurances SA  
Assurance pour frais de traitement hospitalier  
(HGAMAV)

## Votre couverture actuelle

Société Groupe Mutuel Assurances GMA SA  
Assurance en cas d'hospitalisation  
(HCGA01)

## Nouvelle couverture proposée

Assurés au bénéfice d'une couverture annuelle d'au maximum Fr. 8'000.–

### Prestations de l'assurance

L'assurance HGAMAV couvre les frais d'hospitalisation jusqu'au montant annuel indiqué sur la police d'assurance.

#### Exclusions

- maternité
- hospitalisation à l'étranger

L'assurance HCGA01 niveau 1 couvre les frais d'hospitalisation en division commune dans un établissement hospitalier suisse, sans limitation de montant.

#### Hospitalisation à l'étranger (urgence) ou en établissement pour soins psychiatriques

Couverture de 60 jours par année civile au maximum  
A l'étranger, l'assureur alloue Fr. 500.–/jour.

Assurés au bénéfice d'une couverture annuelle de Fr. 10'000.– ou Fr. 15'000.–

### Prestations de l'assurance

L'assurance HGAMAV couvre les frais d'hospitalisation jusqu'au montant annuel indiqué sur la police d'assurance.

#### Exclusions

- maternité
- hospitalisation à l'étranger

L'assurance HCGA01 niveau 2 couvre les frais d'hospitalisation en division semi-privée dans un établissement hospitalier suisse, sans limitation de montant, au maximum pendant 90 jours par année civile.

#### Hospitalisation à l'étranger (urgence) ou en établissement pour soins psychiatriques

- La durée des prestations servies à l'étranger ou dans un établissement pour soins psychiatriques est limitée à 60 jours.
- A l'étranger, l'assureur alloue Fr. 1000.–/jour

Assurés au bénéfice d'une couverture annuelle de Fr. 20'000.– à illimitée

### Prestations de l'assurance

L'assurance HGAMAV couvre les frais d'hospitalisation jusqu'au montant annuel indiqué sur la police d'assurance.

#### Exclusions

- maternité
- hospitalisation à l'étranger

L'assurance HCGA01 niveau 3 couvre les frais d'hospitalisation en division privée dans un établissement hospitalier suisse, sans limitation de montant, au maximum pendant 90 jours par année civile.

#### Hospitalisation à l'étranger (urgence) ou en établissement pour soins psychiatriques

- La durée des prestations servies à l'étranger ou dans un établissement pour soins psychiatriques est limitée à 60 jours.
- A l'étranger, l'assureur alloue Fr. 1'500.–/jour.